

## Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

### REUNION DU 31/01/23

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Fabrice OREGLIA, Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### SECTION SENIORS

▪ Le match CR SENIORS FC VINCA / CANET RFC du 19/02 est remis au 26/02 (CANET est qualifié en Coupe d'Occitanie le 19/02).

### SECTION JEUNES

#### TIRAGE ¼ DE FINALE U17, U15 et U13

Tirage effectué par Marc WATTELLIER, Président Délégué.  
Assiste au tirage : le FC PORT-VENDRES.

**U17** – Matches le **05/03/23** sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé

FC CERDAGNE	AS PRADES
PERPIGNAN OC	AVENIR FOOT CATALAN
SPORTING PERPIGNAN NORD	CANET RFC
FC LE BOULOU SJPC	FC PORT-VENDRES

↓

**Article 2 Coupe du Roussillon U17** - Cette épreuve est ouverte à toutes les équipes premières. **Le club qualifié devra obligatoirement présenter une équipe à la date fixée au calendrier de cette épreuve s'il dispose d'une 2ème équipe engagée dans la même catégorie. A défaut, il sera déclaré forfait.**

**U15** – Matches le **19/02/23** sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé

FC BECE VALLEE DE L'AGLY	FC LE BOULOU SJPC
FC THUIR	FC CERET
FC LATOUR BAS ELNE	CANET RFC
SP PERPIGNAN NORD	FC ALBERES-ARGELES

↓

**Article 2 Coupe du Roussillon U15** - Cette épreuve est ouverte à toutes les équipes premières. **Le club qualifié devra obligatoirement présenter une équipe à la date fixée au calendrier de cette épreuve s'il dispose d'une 2ème équipe engagée dans la même catégorie (U14 / U15). A défaut, il sera déclaré forfait.**

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

**U13** – Matches sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé

FC LATOUR BAS ELNE Match le <b>04/03/23</b>	CANET RFC
SP PERPIGNAN NORD Match le <b>04/03/23</b>	SALEILLES OC
AVENIR FOOT CATALAN Match le <b>04/03/23</b>	USEPMM
AS PERPIGNAN MEDITERRANEE Match le <b>18/02/23</b>	FC THUIR

**Article 2 Coupe du Roussillon U13** - Cette épreuve est ouverte à toutes les équipes premières. **Le club qualifié devra obligatoirement présenter une équipe à la date fixée au calendrier de cette épreuve s'il dispose d'une 2ème équipe engagée dans la même catégorie. A défaut, il sera déclaré forfait.**

**Toutes ces rencontres peuvent se jouer en semaine avant la date prévue avec l'accord écrit du club adverse.**

## MATCHES REMIS

U17 D1 du 21/01 CERDAGNE / LE SOLER (arrêté municipal) remis au mercredi 15/02 avec inversion de la rencontre (accord des deux clubs).

U13 D2 Poule A du 28/01 FC CERDAGNE / OC PERPIGNAN (arrêté municipal) remis au 18/02 (les deux clubs sont éliminés de la CR U13).

U13 D2 Poule E du 28/01 FC ST CYPRIEN / AS PEYRESTORTES (non joué terrain impraticable) remis au 18/02 (les deux clubs sont éliminés de la CR U13).

## DEFI TECHNIQUE

U13 D1 du 28/01 LE SOLER 2 / USEPMM N°25490981

Score initial : 2 – 2

Défis remporté par l'**USEPMM** : + 1 pt

## AMENDE

**ASPM** : **100€** - Forfait d'équipe sur le match U17 D2 P/B du 28/01 FC LE BOULOU SJPC / ASPM. Les frais de déplacement de l'officiel sont à la charge de l'ASPM.

Le Président  
J-C DELATRE



Le Secrétaire  
R. SANCHEZ